

## ***AGREMENT DEPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT***

### **THEATRE**

#### **MODALITES ET DEROULEMENT**

- La première édition de l'Agrément départemental d'enseignement du théâtre se déroulera les 8 – 9 et 10 février 2010.
- Le planning sera élaboré en fonction du nombre d'inscriptions.
- L'inscription est gratuite pour les enseignants et/ou résidents du Haut-Rhin.
- Le retour des fiches d'inscription accompagnées des Curriculum Vitae est prévu pour le 15 décembre 2009.
- La participation à au moins une des deux sessions de formation (17/18 octobre ou 21/22 novembre 2009) est obligatoire pour pouvoir s'inscrire.
- Chaque épreuve sera notée sur 20 et pourvue d'un coefficient :
  - Epreuve d'interprétation : coefficient 2
  - Epreuve pédagogique : coefficient 5
  - Epreuve d'entretien : coefficient 3
- La moyenne requise pour l'obtention de l'Agrément départemental d'enseignement du théâtre est fixée à 10.
- Sont exemptés de l'épreuve d'interprétation :
  - Enseignants pouvant justifier du statut d'intermittent du spectacle en cours
  - Enseignants pouvant justifier du statut d'intermittent du spectacle durant trois ans sur la période 1999 – 2009.
  - Dans ce cas, la note affectée à cette épreuve sera automatiquement 10/20.